

Tout ministère des affaires étrangères est aux prises non seulement avec le problème des documents administratifs qui se pose à chaque service gouvernemental, mais encore avec celui des documents diplomatiques et politiques. Les dossiers du ministère canadien des Affaires extérieures se répartissent en trois catégories principales: 1) Les dossiers de correspondance courante ou d'intérêt passager et les doubles. 2) Les dossiers d'intérêt permanent à conserver pour eux-mêmes ou comme pièce à consulter, mais qui ne sont pas d'une utilité courante. 3) Les dossiers de correspondance courante ayant trait à la conduite des affaires extérieures, rôle essentiel du Ministère. Cette dernière catégorie englobe les documents se rapportant à des sujets d'intérêt permanent ou de longue durée, ainsi qu'à des sujets qui peuvent redevenir d'actualité.

#### **Nos missions à l'étranger**

Les missions canadiennes à l'étranger accumulent des dossiers des mêmes catégories que le Ministère, mais une plus grande proportion de ces documents sont d'intérêt passager, étant donné qu'ils existent en double à Ottawa. Mais si la destruction des dossiers périmés a pour eux moins d'acuité, ce n'est qu'une différence de degré. Dans la plus ancienne de toutes nos missions, le haut-commissariat à Londres, les plus vieux dossiers remontent au XIX<sup>e</sup> siècle et contiennent toute la correspondance de ce poste avec les ministères d'Ottawa à une époque où il n'existait pas encore de ministère des Affaires extérieures.

#### **Le Comité des documents publics**

En 1945, le Gouvernement a créé un Comité interministériel des documents publics, chargé d'étudier le problème avec lequel tous les services gouvernementaux étaient aux prises. En collaboration avec les Archives, le Comité a encouragé les divers ministères à examiner leur collection de dossiers périmés et à établir un programme pour la destruction méthodique des dossiers inactifs. On a éliminé beaucoup de matériel inutile et reclassé les dossiers inactifs contenant du matériel pouvant redevenir d'actualité pour des motifs historiques ou autres. On s'est rendu compte ce faisant de la nécessité d'un dépôt provisoire qui contiendrait les documents qui sans être d'actualité pourraient encore être utiles, et qu'il était prématuré d'envoyer aux Archives. C'est ainsi qu'en 1956 s'ouvrit le Dépôt des archives, grand édifice situé à Tunney's Pasture et spécialement conçu pour répondre aux besoins existants.

Ayant participé à divers travaux du Comité des documents publics, et devant à tout prix résoudre le problème de ses dossiers, le ministère des Affaires extérieures décida de procéder, l'été de 1949, à une étude indépendante de ses propres documents. Il formula des recommandations visant à redresser la situation et à prévenir une nouvelle accumulation de dossiers. En 1949 on créa un petit Service des archives, chargé d'étudier méthodiquement les dossiers du Ministère accumulés depuis 1909. Ce service fut rattaché plus tard à la nouvelle Division des rapports historiques.